



Free

«IRRÉSISTIBLE»

Les députés de l'Assemblée Nationale ont aujourd'hui débattu, sous la houlette de Nathalie Kosciusko-Morizet et de Luc Chatel, des conditions financières de l'attribution de la quatrième licence de téléphonie mobile.

Petit rappel des faits concernant les trois précédentes attributions. En juin 2000, Laurent Fabius, alors Ministre de l'Economie, met en vente quatre licences UMTS à 32,5 milliards de francs chacune (5 milliards d'euros). Jugeant le prix élevé, Orange et SFR déposent tout de même leur dossier quelques mois plus tard. Seulement, suite à l'éclatement de la bulle Internet, un certain Bouygues Télécom, pourtant candidat à l'origine fait le forcing auprès de l'Etat. SFR monte également au créneau et finalement, l'Etat divise le prix par 8 à 619 millions d'euros et demande une redevance égale à 1% du chiffre d'affaires provenant du trafic UMTS ! Bouygues rejoint finalement Orange et SFR en 2002.

Aujourd'hui, la quatrième licence, disponible elle aussi depuis 2000, est en passe d'être vendue. Divisée en trois lots de 5Mhz, dont un réservé à un nouvel entrant...

«Nous proposons une règle simple, guidée par un souci d'équité avec les opérateurs existants» a déclaré ce matin Luc Chatel. La règle, diviser donc le montant par trois, à quelques milliers d'euros près... Ainsi, le prix a été fixé à 206 millions d'euros, auxquels s'ajouteront, le fameux 1% sur le chiffre d'affaires...

Interviewé par le Figaro, Xavier Niel, fondateur de Free, évoquait ce matin aussi, un prix d'environ 210 millions d'euros, qu'il se disait prêt à payer : «Free en a les moyens, car la société dispose d'une structure financière solide et est l'un des opérateurs les moins endettés d'Europe». En ajoutant que Free ne s'interdirait pas d'être aussi candidat pour les deux autres lots. Le premier, sera accordé selon un «beauty contest» où les prétendants devront jouer de leur charme pour convaincre. Les deux autres, seront attribués aux enchères... Il se murmure que le premier appel d'offre pour le premier lot sera lancé par l'ARCEP début mars... Maintenant que le prix est connu, d'autres candidats potentiels pourraient se faire connaître... A suivre...

Source : **Le Figaro**

Téléphonie

LA VOIP N'A PLUS À ROUGIR...

L'ARCEP a publié hier plusieurs chiffres concernant le bilan des usages en télécommunications en 2008. Des chiffres étonnants quant aux appels téléphoniques passés depuis nos fameuses box. Il s'avère qu'au troisième trimestre 2008, près d'un appel sur deux émis depuis un poste fixe, passait pas une «boîte». Plus impressionnant encore, près des deux tiers des appels passés vers l'international le sont aussi depuis le même équipement. Pas étonnant lorsque l'on sait que Free ou SFR propose quasiment une centaine de destinations internationales gratuitement et en illimité (cf. **édition du 30 janvier**).



Globalement, le trafic VOIP a augmenté de 37% en un an ! Un record. Et chose étonnante, le nombre d'abonnés à un service de téléphonie fixe a augmenté de 2,4% par rapport à l'année précédente, à 40,2 millions d'abonnés (dont un tiers uniquement via le câble ou Internet), quand dans le même temps, le chiffre d'affaires du secteur a baissé de 5,2% ! La source de cette contradiction est peut-être à chercher du côté des FAI, qui proposent depuis longtemps déjà, la gratuité des appels passés vers les postes fixes en France, pourquoi alors utiliser un autre moyen qui serait payant ?

Autres chiffres plus en vrac, la France comptait au troisième trimestre 2008, 18,3 millions d'abonnés à Internet (dont 17,1 millions en Haut Débit), soit 2,4 millions de plus que l'année précédente. Côté télévision, l'ARCEP rapporte que près de 35% des abonnés à l'ADSL sont éligibles au service télévision de leur FAI (ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il l'utilise), soit un total de 5,6 millions de français !

Tous les chiffres, tous les graphiques et toutes les explications sont disponibles sur le site de l'ARCEP :

<http://www.arcep.fr/index.php?id=9934>

Téléphonie mobile

L'IPHONE SE COUPERA EN TROIS (ET BIENTÔT EN QUATRE :-)



La cour d'appel vient de confirmer la décision du Conseil de la Concurrence au sujet de l'exclusivité de l'iPhone. Même si Orange aurait déjà vendu près de 600 000 exemplaires du téléphone d'Apple (150 000 iPhone 2G et 450 000 modèle 3G), il ne sera plus le seul opérateur en France à pouvoir le proposer à ses prospects ou ses abonnés.

SFR et Bouygues Télécom (et peut-être Free un jour pourquoi pas), se préparent déjà à sa commercialisation et l'annoncent «dans les semaines qui viennent». Un cruel manque à gagner pour l'opérateur historique... Surtout que d'après ses propres chiffres, ses clients possesseurs de l'iPhone seraient plus dépensiers que les autres... Chaque mois, ils déboursaient plus de 100 euros dans leur forfaits ! Le calcul de ce seul revenu mensuel ferait tourner la tête...

Source : **AFP**